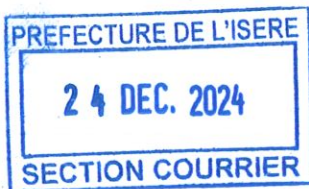




REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Centre Communal d'Action Sociale

Séance du : Mercredi 11 décembre 2024



Présents : Mesdames LOMBARDO / BRUNET JAILLY /
VIALLE / CUILIER / SEYMAT / HAMDI
Messieurs DUMAS / ALLAMANDO

Absents / Excusés : Messieurs LEROY/ AKYUREK / DURILLON

Pouvoirs : Madame ZULIAN donne son pouvoir à Madame
LOMBARDO
Monsieur TRANCHANT donne son pouvoir à Madame
BRUNET JAILLY

Secrétaire de séance : Christine NEMOZ MOREL

N° 2024/11/12/32

OBJET :

Considérant que le CCAS souhaite poursuivre la dynamique créée par la mise en place du jardin partagé et solidaire en 2023 et 2024 ;

Considérant que les travaux de restauration de la rivière Morge ont permis de préserver et de restaurer les atouts écologiques du site de la Pêche ;

Considérant que le CCAS souhaite faire de ce site un lieu d'expérimentation en matière de lien social, d'environnement, d'agriculture urbaine en accompagnant la transition écologique des habitants jardiniers et en favorisant les actions destinées à préserver et valoriser le site.

Considérant qu'une demande de subvention peut être faite dans le cadre du programme LEADER reconduit pour la période 2025/2026 et intitulé « accompagner les transitions et la résilience territoriale » pour lequel le projet du CCAS est éligible ;

Considérant que la demande de subvention LEADER ne peut dépasser 25 000€ sur deux années consécutives.

Vu le plan de financement suivant proposé pour la période du 01/04/25 au 31/12/2026 :

Considérant que le coût global du projet pour deux années est de 20 944 € réparti comme suit :

- Accompagnement des jardiniers : 13 560 €
- Frais de rémunération : 7 384 €

Considérant que la subvention LEADER ne peut dépasser 80 % du coût total du projet la subvention demandée est de 16 754 €

Considérant qu'en cas de non-obtention du financement envisagé, l'autofinancement de la commune peut être augmenté.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet et son plan de financement
- **AUTORISE** sa Présidente à solliciter une subvention de 16 754 € dans le cadre du programme LEADER

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET RENDU
EXECUTOIRE COMPTE TENU DE LA TRANSMISSION EN PREFECTURE

Moirans, le 11 décembre 2024

La Présidente,
Valérie ZULIAN,
Et par délégation,
Joséphine LOMBARDO
Vice- présidente du CCAS

